



VIE DÉMOCRATIQUE

Budget participatif 2024 : déposez votre projet !

De retour pour une 3ème édition, le budget participatif de la Ville de Guérande permet à celles et ceux qui le souhaitent de proposer des idées pour la commune, un quartier ou un village. Un budget de 100 000€ permettra de réaliser les projets retenus. La phase de dépôt des dossiers est ouverte du 15 janvier au 28 février prochain.

Publié le 17 janvier 2024

Le budget participatif, c'est quoi ?

Le [budget participatif](#) est un dispositif de démocratie participative qui permet aux Guérandais(es) de proposer des projets qu'ils souhaitent voir réaliser dans la ville. Une enveloppe de 100 000€ est réservée pour permettre leur réalisation. Tous les habitants à partir de 11 ans mais également des structures intervenant sur le territoire communal (collèges, lycées, associations ou collectifs) peuvent proposer un projet d'intérêt général. Il peut s'agir d'une idée visant à embellir la ville, de nouveaux équipements collectifs, des aménagements pour améliorer le cadre de vie, un projet innovant et vertueux pour l'environnement, une idée originale et créative, solidaire et/ou culturelle... Tous les thèmes sont acceptés.

Les étapes de l'édition 2024 :

• La phase de dépôt des dossiers : du 15 janvier au 28 février 2024

Pour candidater, il faut se connecter sur la plateforme de démocratie participative [Mon grain de sel](#) et de remplir le dossier en ligne. Pour celles et ceux qui souhaitent candidater à travers un dossier papier, il suffit de l'imprimer, le remplir et le déposer à l'accueil de la mairie de Guérande, 7 place du Marché au bois.

• La phase de recevabilité et de sélection : du 1er mars au 14 mai 2024

Pendant cette période, les propositions seront analysées par les services de la Ville de Guérande afin d'étudier leur faisabilité. Un comité de sélection sera ensuite chargé de vérifier que les projets déposés respectent les critères du dispositif et entrent dans le champ de compétences de la Ville.

• La phase de vote : du 15 mai au 28 juin 2024

À l'issue de cette période d'étude, l'ensemble des Guérandais pourra voter pour ses projets préférés (dans la limite de son enveloppe virtuelle de 100 000 €) via la plateforme [Mon grain de sel](#) ou directement à l'Hôtel de Ville. Les lauréats de cette 3ème édition seront annoncés le 1er juillet prochain.

Les modalités du budget participatif, l'avancée des différentes étapes de sa mise en œuvre, le formulaire de dépôt de candidature et le règlement complet de l'édition 2024 sont disponibles sur la plateforme de démocratie participative [Mon grain de sel](#).

Retour sur les précédentes éditions

En 2023, près de 6% de la population guérandaise a participé au vote avec pas moins de 1 383 votes enregistrés. Parmi les 8 projets finaux présentés aux Guérandais, deux projets ont été retenus : l'aménagement de la rue des deux Moulins / Mouzac et la réalisation d'un Kiosque à musique. Dernière réalisation en date : l'ouverture en septembre dernier d'un parcours canin d'agility, projet lauréat de la première édition désormais accessible derrière le complexe sportif de Kerbiniou. Premier dispositif du genre sur la Presqu'île, il permet aux maîtres de créer du lien social entre eux pendant que les chiens s'entraînent et se dépensent sur les différents ateliers.

Plus d'informations sur [la page dédiée au budget participatif](#) et sur mongraindesel.guerande.bzh

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h